Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_113-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, M. Thierry BURLOT, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET,

Absents représentés :
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Gwenhaëlle VEDIE
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Mirella JEAN DE DIEU donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL

Mme Nathalie ROBLOT est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

DELIBERATION N° 2026/113 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN - CONVENTION AVEC LE SDE35 POUR L'ETUDE D'UN DISPOSITIF DE DRAINAGE SUR LES PLAGES DE DINARD

Présents : 28 **Représentés** : 05 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_113-DE

Le SDE 35 développe toutes les compétences nécessaires à la maîtrise de l'énergie, et propose son expertise concernant l'établissement des Réseaux de Chaleur Urbains. En l'occurrence la Ville projette la mise en place d'un réseau de chaleur autour de la future piscine du COSEC, alimenté par des énergies dites renouvelables. Cette orientation permettrait de répondre efficacement aux obligations du décret tertiaire – en basculant sur une source d'énergie renouvelable et locale.

Une étude d'opportunité, menée en 2024 avec l'association AILE (Initiatives Energie Environnement, qui accompagne les initiatives biomasse sur l'Ouest) et la CCCE, confirme l'opportunité d'un tel réseau de chaleur. Cette association est intervenue pour le compte de la Ville dans le cadre du Plan Bois Energie Bretagne (2021-2027).

En effet plusieurs consommateurs importants se situent aux environs du site d'implantation de la future piscine : le COSEC, le collège, le lycée hôtelier, l'école Debussy et plusieurs copropriétés privées. Une précédente étude, menée par le CEREMA, sur l'ensemble du territoire de Dinard, avait défini trois secteurs à étudier car propices au déploiement de réseaux. Le secteur Sud correspondait alors déjà aux abords du COSEC.

Pour poursuivre cette démarche, et dans le cadre du processus normalisé par l'ADEME pour obtenir des subventions, par délibération du 24 mars 2025, le conseil municipal avait acté le portage partagé avec le SDE 35 d'une étude de faisabilité, plus précise. Cette 2ème étude a permis d'identifier le potentiel de puissance à produire, les énergies renouvelables mobilisables et les abonnés intéressés par un raccordement sur 2 secteurs : Au Sud et à l'Ouest de la ville.

A ce stade, il est donc envisagé un RCU qui alimenterait les principaux équipements du sud et de l'ouest de la commune : Piscine, Cosec, Collège et Lycée hôtelier, école Debussy, Hôpital et EHPAD Gardiner, résidence Dupuy, Logements sociaux à Saint Alexandre, voire le complexe Sport Bretagne. L'axe Rue Saint Alexandre/Rue du Verger serait alors une liaison structurante pour le réseau.

L'étude a également fait ressortir le potentiel de production de la thalasso thermie par drainage des plages. Cette technique permet d'alimenter des pompes à chaleur avec de l'eau de mer et donc d'en soutirer les calories. Afin d'identifier le réel intérêt de cette piste, il est indispensable de vérifier le niveau des débits d'eau de certaines plages à Dinard.

La convention de partenariat proposée au vote du Conseil municipal concerne donc l'étude de faisabilité d'un dispositif de drainage sur les plages de Saint-Enogat et de l'Écluse. Le SDE 35 en assurera la commande publique. L'étude pourra bénéficier d'une subvention jusqu'à hauteur de 50% dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable Breton géré par la Région Bretagne. Son coût total est estimé à 39 837.90 € TTC. Une fois les aides déduites, le reste à charge sera réparti à 50/50 entre le SDE35 et la Ville de Dinard.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un dispositif de drainage sur les plages de Dinard pour l'alimentation en eau de mer pour de la Thalasso thermie d'un réseau de chaleur urbain

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux du 15 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_113-DE

Considérant que la création d'un réseau de chaleur reliant plusieurs bâtiments publics consommateurs d'énergie contribue au respect des obligations du décret tertiaire pour les collectivités concernées,

Considérant l'opportunité de créer un réseau de chaleur sur les secteurs Sud et Ouest de Dinard,

Considérant que le SDE35 dispose d'une expertise technique affirmée et d'une expérience dans la réalisation d'études de faisabilité de réseau de chaleur,

Considérant que cette étude s'intègre pleinement dans le Plan Chaleur Renouvelable Breton et pourra bénéficier de subventions publiques,
caduque par suite des élections municipales du 15 mars 2026 et qu'il convient de la renouveler,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Approuver la convention de partenariat entre le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) et la Ville de Dinard pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un dispositif de drainage sur les plages de Dinard pour l'alimentation en eau de mer pour de la Thalasso thermie d'un réseau de chaleur urbain.

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er juillet 2026

La secrétaire de séance

Nathalie ROBLOT

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 2 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le - 2 JUIL. 2026